

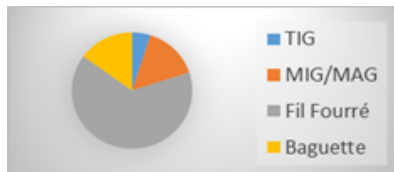
COMPOSITIONS DES FUMÉES

La composition des fumées dépend de plusieurs paramètres dont :

- La technique de soudage
- Le métal d'apport
- Le gaz protecteur
- La nature des pièces à souder
- La présence d'un revêtement (verniss, peintures...) sur les pièces

Les quantités de fumées émises

Certains procédés sont moins émissifs :



Quelques conseils :

- Utiliser une électrode TIG sans thorium (radioactif). Pas d'électrode WT (baguette rouge).
- Préférer un fil plein sans gainage cuivré non galvanisé au fil fourré.
- Réduire l'intensité du courant, le diamètre de l'électrode, la longueur de l'arc et le taux en CO2 du gaz de protection.
- Souder du métal nu : enlever peintures, huiles et revêtements de surface.

- Ne pas utiliser de solvants chlorés
- Assurer un temps d'évaporation suffisant des solvants avant soudage



EFFETS SUR VOTRE SANTÉ

Les fumées générées peuvent être responsables :

D'effets aigus

- Irritation (yeux, nez gorge, bronches)
- Atteinte pulmonaire (œdème pulmonaire)
- Fièvre des métaux : syndrome pseudo-grippal notamment lors du soudage des alliages du zinc (acier galvanisé) et du cuivre.
- Asphyxie (surtout si travail en espace clos)

D'effets chroniques

- Allergie ou asthme
- Bronchite chronique, pneumopathie
- Cancer du poumon (chrome VI, nickel, cadmium, béryllium, arsenic, cobalt), cancer du sein...

Les fumées de soudage sont classées **catégorie 1 cancérigène pour l'homme** par le CIRC (Centre International de Recherche sur le Cancer)

Certaines substances présentes dans la composition des fumées de soudage sont classées CMR par le règlement CE n°1272/2008 dit CLP (oxyde métalliques, béryllium, composés du chrome hexavalent...)

AUTRES RISQUES POUR VOTRE SANTÉ



Le tabac est un facteur aggravant le risque de cancer.

EQUIPEMENTS DE PROTECTION

La protection collective

Elle est indispensable !

Aspirations locales : (torches aspirantes, bras de captage, tables à dosserets aspirants, cabines ventilées,...)

Ventilation générale : ce dispositif permet de diluer les polluants non captés à la source (ne peut être envisagé comme seule technique d'assainissement)



La protection individuelle

Les appareils de protection respiratoire viennent en complément de la protection collective.

- Demi-masque poussière FFP3
- Cagoule à ventilation assistée
- Cagoule à adduction d'air (pour les milieux confinés)



MINI QUIZZ

1) L'opération de soudage peut-elle occasionner un « coup de soleil » ?	OUI	NON
2) Le masque de soudeur me protège-t-il des fumées de soudage ?	OUI	NON
3) L'utilisation du décapant peut-elle être dangereuse pour ma santé ?	OUI	NON
4) Après un coup d'arc, est-il normal d'avoir les yeux rouges et des douleurs oculaires ? Dois-je consulter un ophtalmologiste ?	OUI	NON
5) Le tabac augmente-t-il le risque de développer un cancer ?	OUI	NON
6) Un rideau de protection peut-il protéger mes collègues des projections et des rayonnements ?	OUI	NON
7) Est-il nécessaire de se protéger les yeux lors de l'opération de pointage ?	OUI	NON
8) Les ventilateurs situés au plafond de l'atelier suffisent-ils à évacuer les fumées ?	OUI	NON
9) Les fumées de soudage sont-elles composées essentiellement de gaz ?	OUI	NON
10) L'importance des fumées dépend-elle de la technique employée ?	OUI	NON

MESURES D'HYGIÈNE

→ Au poste de travail

Ne pas boire, ne pas manger, ne pas fumer.
Vérifier ses EPI, les remplacer si besoin.

→ Avant la pause

Bien se laver les mains.



→ En fin de poste

Ranger vos EPI

Séparer vos vêtements de ville de vos vêtements de travail

CONTACT

→ Site Internet

www.santraplus.fr

→ Adresse

3 rue des Sports
76700 Gonfreville L'Orcher

→ Téléphone

02.32.74.94.94



Santra Plus

Prévention • Santé • Travail

SOUDEURS, PROTEGEZ-VOUS

